## Poche Ruelle

Réduisez vos impôts grâce au théâtre!

En 2018, la fiscalité continue d'encourager votre générosité. Faire un don au THEATRE POCHE RUELLE ouvre droit à une réduction de vos impôts.

La loi n°2003-709 du 1er août 2003 a créé la réduction d'impôt mécénat qui peut également être octroyée aux particuliers.



## Impôt sur le revenu

**66% de votre don,** dans la limite de 20% de votre revenu net imposable (au-delà, l'excédent est reportable sur les 5 années suivantes).

	1F	2F	3F	4F	5F	6F	7F	10F	20F
VOUS DONNEZ:	350	700	1 050	1 400	1 750	2100	2450	3500	7 000
VOUS DÉDUISEZ :	231	462	693	924	1 155	1 386	1617	2310	4620
<b>VOTRE DON VOUS REVIENT A:</b>	119	238	357	476	595	714	833	1190	2380

(F = Fauteuil)

## Impôt sur les sociétés

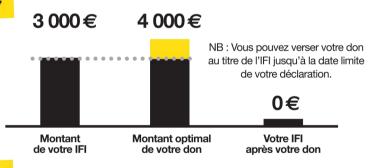
60% de votre don, dans la limite de 0,5% de votre chiffre d'affaires H.T.

(au-delà, l'excédent est reportable sur les 5 exercices suivants).

## Impôt sur la fortune immobilière

**75**% **de votre don,** dans la limite de 50 000€

(taux de plafonds inchangés par rapport à l'ISF). Exemple : Si le montant de votre IFI est de 3 000 €, votre don de 4 000 € vous permet de réduire votre IFI à zéro et vous revient réellement à 1 000 €.



Si vous êtes redevable de l'IFI et de l'IR, vous pouvez répartir votre don sur les deux impôts

Ainsi, un don de 2 000€ peut par exemple être déclaré comme ci-contre :

Réduction de 66% de l'IR : soit 660€ de réduction



Réduction de 75% de l'IFI : soit 750€ de réduction



18, rue du Ballon - 68200 MULHOUSE - Tél. 03 89 42 71 15 (Informations)

Siret: 31043833800017 Ape 913 - Agrément JS 6873

Mail: theatrepocheruelle@wanadoo.fr - Réservations en ligne: www.theatre-poche-ruelle.fr

Président: Michel ERHART: 06 38 926 024